

Conseil municipal | Séance du 14 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2023-12-14-38 | Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) sur le territoire communal Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 8 décembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu.

Etaient excusé-es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Emilie Ravache

Exposé des motifs :

La Loi relative à l'Accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, a pour ambition d'accélérer le développement des énergies renouvelables afin de lutter contre le dérèglement climatique, garantir la sécurité de l'approvisionnement et maîtriser les coûts des factures énergétiques.

Pour y contribuer, les communes sont invitées à définir des « zones d'accélération des énergies renouvelables » (ZAER), qu'elles jugent préférentielles et prioritaires pour l'implantation d'unités de production d'énergies renouvelables sur leurs territoires.

Ces zones peuvent être proposées pour chaque type d'énergie renouvelable : solaire thermique et photovoltaïque (au sol ou sur bâtiment) / géothermie/ biomasse / biogaz / éolien / hydroélectricité.

Le fait de définir une ZAER permettra aux potentiels investisseurs de savoir que leurs projets seront attendus positivement par les élus locaux sur cette partie du territoire, de bénéficier de délais réduits d'instruction de leurs projets, et pourraient leur permettre de bénéficier de mécanismes financiers incitatifs mis en place par l'Etat.

Les projets d'implantation en dehors de ces zones seront soumis à l'accord préalable d'un comité de projet.

Au regard du potentiel identifié sur le territoire de Saint-Etienne-du-Rouvray, pour chaque type d'énergie renouvelables, et pour éviter les phénomènes d'artificialisation des sols, il est proposé de définir des zones d'accélération pour les énergies suivantes : solaire photovoltaïque sur bâtiments, géothermie, et bois-énergie/biomasse dans une perspective d'alimentation de nouveaux réseaux de chaleur urbain.

Ces zones seront ciblées sur :

- la zone industrielle et les zones d'activités, principalement la Zone industrielle du bord de Seine, le Technopole, le Parc de la Vente Olivier, la zone d'activité de la Chapelle, et la zone d'activité Saint-Yon élargie à l'emprise du Centre Hospitalier du Rouvray ;
- le futur quartier Claudine-Guérin

En ce qui concerne le solaire photovoltaïque sur bâtiments, il sera en plus proposé une zone correspondant aux toitures des équipements publics communaux.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'article L141-5-3 du Code de l'énergie,
- La Loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, dite loi APER, du 10 mars 2023, et notamment son article 15,

Considérant :

- La loi relative à l'Accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, qui invite les communes à identifier des zones préférentielles et prioritaires pour l'implantation de projets de production d'énergies renouvelables sur leurs territoires,
- Le potentiel de production identifié pour chaque type d'énergie renouvelable sur le territoire communal,

- Les unités de production d'énergie renouvelable déjà installées sur le territoire communal, notamment les chaufferies bois alimentant des réseaux de chaleur urbains sur le plateau du Madrillet et à proximité de la piscine municipale,
- Le souhait de limiter les risques d'artificialisation des sols liés à l'installation d'unités de production d'énergie,
- La consultation menée auprès des habitants du 1^{er} au 12 décembre 2023, par l'intermédiaire de la plateforme en ligne « Je participe » de la Ville, relayée sur son site Internet et les réseaux sociaux,

Décide :

- De définir des zones d'accélération pour l'énergie solaire photovoltaïque sur bâtiment comprenant la zone industrielle des bords de Seine, les différentes zones d'activité du territoire, l'emprise du futur quartier Claudine-Guérin, ainsi que l'ensemble des toitures des équipements publics municipaux, telles qu'elles sont représentées sur la carte en annexe 1.
- De définir des zones d'accélération pour la géothermie ciblant la zone industrielle des bords de Seine, les différentes zones d'activité du territoire, ainsi que l'emprise du futur quartier Claudine-Guérin, telles qu'elles sont représentées sur la carte en annexe 2.
- De définir des zones d'accélération pour le bois-énergie / biomasse, ciblant la zone industrielle des bords de Seine, les différentes zones d'activité du territoire, ainsi que l'emprise du futur quartier Claudine-Guérin, telles qu'elles sont représentées sur la carte en annexe 3.

Précise que :

- Ces propositions de zonage seront transmises au référent préfectoral de la Seine-Maritime, qui sera chargé d'établir la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables après avis du comité régional de l'énergie, et à la Métropole Rouen Normandie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Anne-Emilie Ravache

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

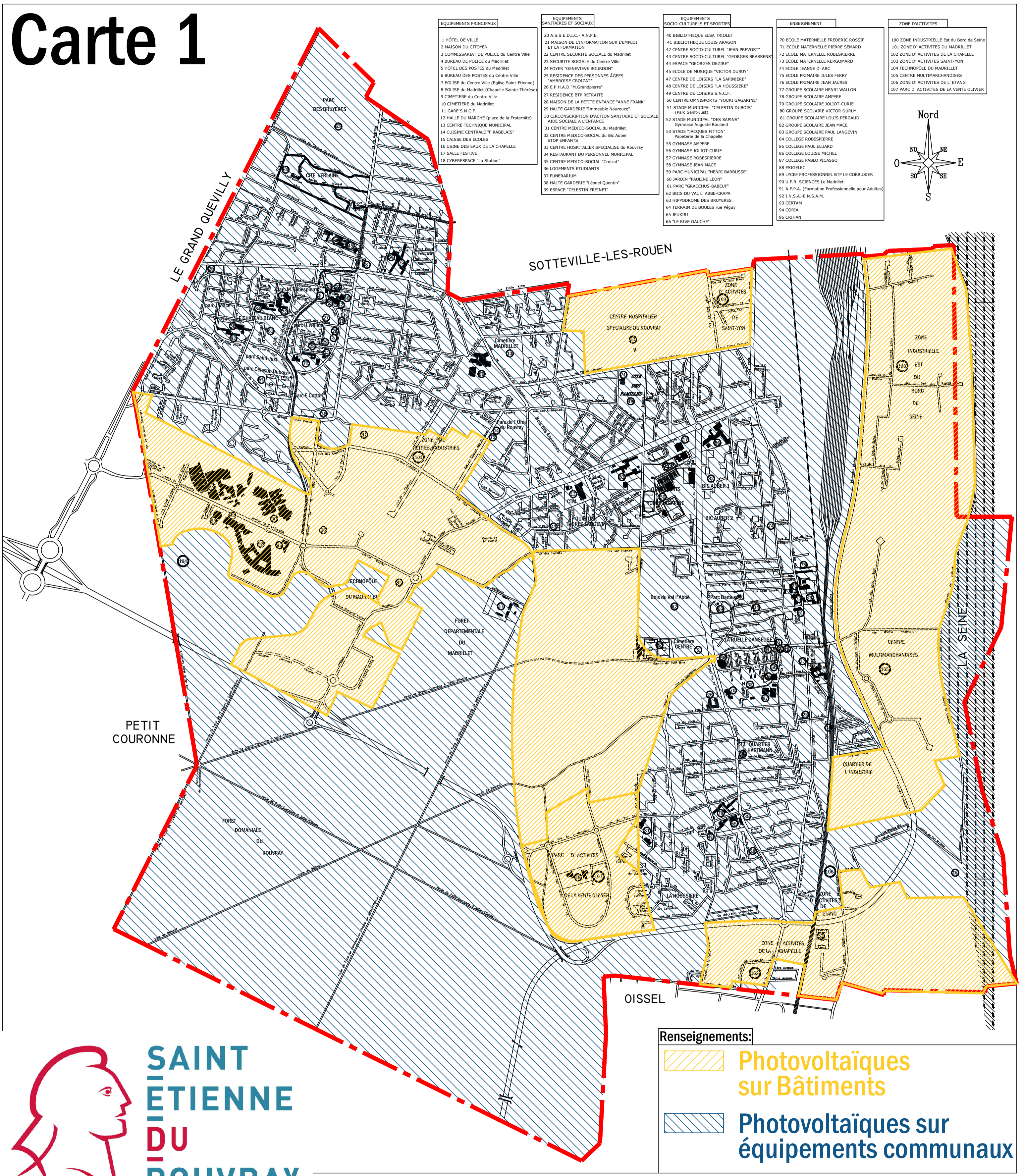
Réception en préfecture : 22/12/2023

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20231214-lmc133481-DE-1-1

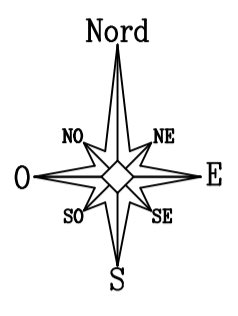
Affiché ou notifié le 27 décembre 2023

Zones d'Accélération des ENergies R renouvelables

Carte 1



EQUIPEMENTS PRINCIPAUX	EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX	EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS ET SPORTIFS	ENSEIGNEMENT	ZONE D'ACTIVITES
1 HOTEL DE VILLE	20 A.S.S.E.D.I.C. - A.N.P.E.	40 BIBLIOTHEQUE ELSA TRIOLET	70 ECOLE MATERNELLE FREDERIC ROSSIF	100 ZONE INDUSTRIELLE Est du Bord de Seine
2 MAISON DU CITOYEN	21 MAISON DE L'INFORMATION SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION	41 BIBLIOTHEQUE LOUIS ARAGON	71 ECOLE MATERNELLE PIERRE SEMARD	101 ZONE D'ACTIVITES DU MADRILLET
3 COMMISSARIAT DE POLICE du Centre Ville	22 CENTRE SECURITE SOCIALE du Madrillet	42 CENTRE SOCIO-CULTUREL "JEAN PREVOST"	72 ECOLE MATERNELLE ROBESPIERRE	102 ZONE D'ACTIVITES DE LA CHAPELLE
4 BUREAU DE POLICE du Madrillet	23 SECURITE SOCIALE du Centre Ville	43 CENTRE SOCIO-CULTUREL "GEORGES BRASSELS"	73 ECOLE MATERNELLE KERGOUMARD	103 ZONE D'ACTIVITES SAINT-YON
5 HOTEL DES POSTES du Madrillet	24 FOYER "GENEVIÈVE BOURDON"	44 ESPACE "GEORGES DEZIRE"	74 ECOLE JEANNE D'ARC	104 TECHNOPOLE DU MADRILLET
6 BUREAU DES POSTES du Centre Ville	25 RESIDENCE DES PERSONNES AGEES "AMBROISE CROIZAT"	45 ECOLE DE MUSIQUE "VICTOR DURUY"	75 ECOLE PRIMAIRE JEAN FERRY	105 CENTRE MULTIMARCHANDISES
7 EGLISE du Centre Ville (Eglise Saint-Etienne)	26 E.P.H.A.D."M.Grandpierre"	47 CENTRE DE LOISIRS "LA HOUSIERE"	76 ECOLE PRIMAIRE JEAN JAURES	106 ZONE D'ACTIVITES DE L'ETANG
8 EGLISE du Madrillet (Chapelle Sainte-Thérèse)	27 RESIDENCE BTP RETRAITE	48 CENTRE DE LOISIRS "LA HOUSIERE"	77 GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON	107 PARC D'ACTIVITES DE LA VENTE OLIVIER
9 CIMETIERE du Centre Ville	28 MAISON DE LA PETITE ENFANCE "ANNE FRANK"	49 CENTRE DE LOISIRS S.N.C.F.	78 GROUPE SCOLAIRE AMPERE	
10 CIMETIERE du Madrillet	29 HALTE GARDERIE "Trimmable Nauvoze"	50 CENTRE OMNISPORTS "YOURI GAGARINE"	79 GROUPE SCOLAIRE JOLIOT-CURIE	
11 GARE S.N.C.F.	30 CIRCONSCRIPTION D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE "STOP ENFANTS"	51 STADE MUNICIPAL "CELESTIN DUBOIS" (Parc Saint-Just)	80 GROUPE SCOLAIRE VICTOR DURUY	
12 HALLE DU MARCHÉ (place de la Fraternité)	31 CENTRE MEDICO-SOCIAL du Madrillet	52 STADE MUNICIPAL "DES SAPINS" (Gymnase Auguste Rouland)	81 GROUPE SCOLAIRE LOUIS BERGOND	
13 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	32 CENTRE MEDICO-SOCIAL du Bic Auber	53 STADE "JACQUES FITTON" (Papeterie de la Chapelle)	82 GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE	
14 CUISINE CENTRALE "F. ABELAIS"	33 CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE du Rouvray	55 GYMNASSE AMPERE	83 GROUPE SCOLAIRE PAUL LANGEVIN	
15 CAISSE DES ECOLES	34 RESTAURANT DU PERSONNEL MUNICIPAL	56 GYMNASSE JOLIOT-CURIE	84 COLLEGE ROBESPIERRE	
16 USINE DES EAUX DE LA CHAPELLE	35 CENTRE MEDICO-SOCIAL "Croizat"	57 GYMNASSE ROBESPIERRE	85 COLLEGE PAUL ELUARD	
17 SALLE FESTIVE	36 LOGEMENTS ETUDIANTS	58 GYMNASSE JEAN MACE	86 COLLEGE LOUISE MICHEL	
18 CYBERSPACE "La Station"	37 FUNERARIUM	59 PARC MUNICIPAL "HENRI BARBUSSE"	87 COLLEGE PABLO PICASSO	
	38 HALTE GARDERIE "Léonel Quentin"	60 JARDIN "PAULINE LEON"	88 ESIGEEC	
	39 ESPACE "CELESTIN FREINET"	61 PARC "GRACCHUS-BABEUF"	89 LYCEE PROFESSIONNEL BTP LE CORBUSIER	
		62 BOIS DU VAL L'ABBE-CRAPA	90 U.F.R. SCIENCES Le Madrillet	
		63 HIPPODROME DES BRUYERES	91 A.P.A. (Formation Professionnelle pour Adultes)	
		64 TERRAIN DE BOULES rue Pégy	92 I.N.S.A. - E.N.S.A.M.	
		65 JEUKIRI	93 CERTAM	
		66 "LE RIVE GAUCHE"	94 CORIA	
			95 CRHAN	



**SAINT
ETIENNE
DU
ROUVRAY**

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Renseignements:

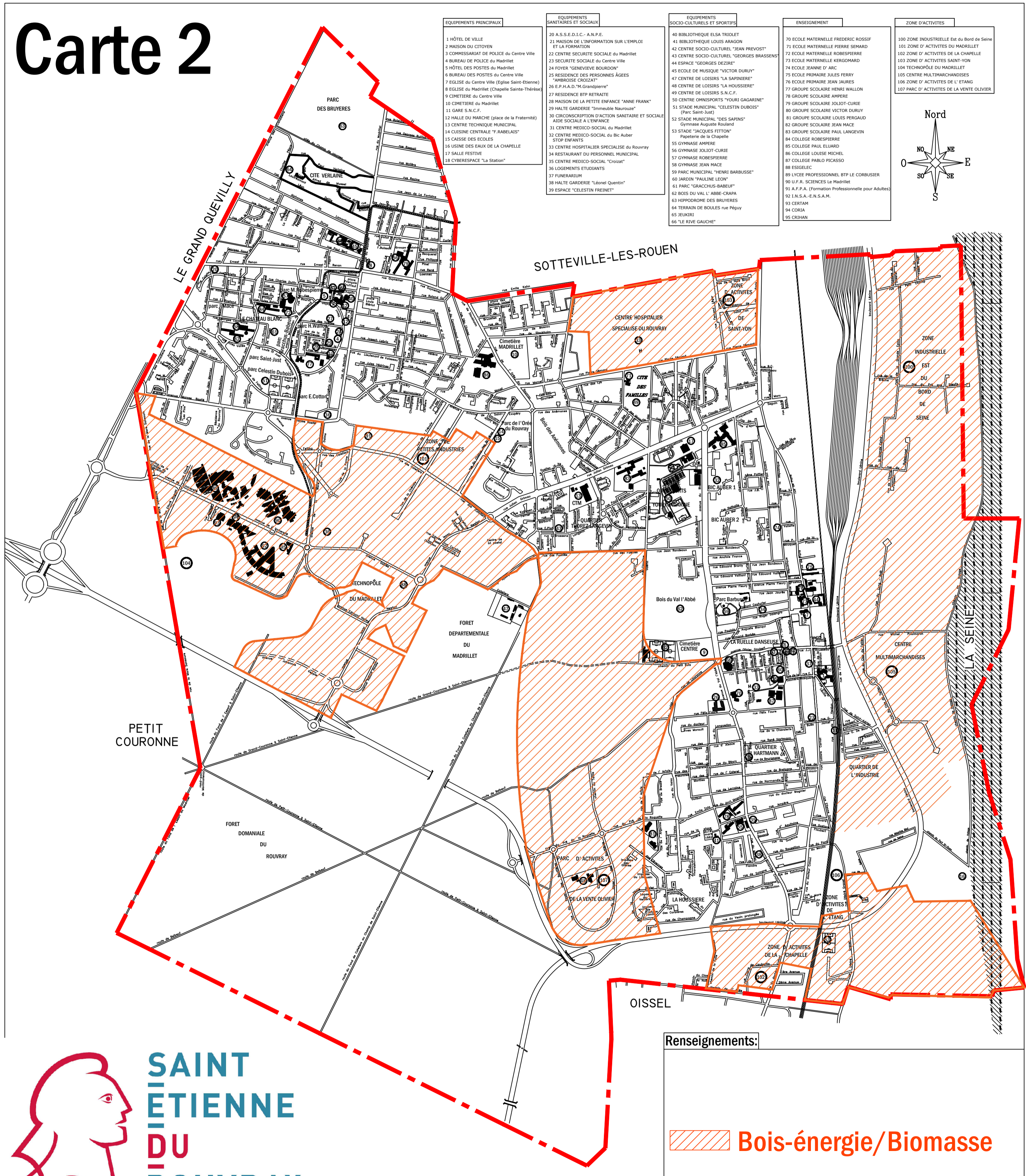
- Photovoltaïques sur Bâtiments
- Photovoltaïques sur équipements communaux

Etat: EXISTANT	Phase: PRESENTATION	N° planche: ZA-ENR	Date du dessin: 29-11-2023	Dessiné par: O.QUATREMARES	Vérifié par: G.DENIZE	ECHELLE : SANS
-------------------	------------------------	-----------------------	-------------------------------	-------------------------------	--------------------------	-------------------

U:\gabarit-DST-batiment\logo-texte-gris.jpg

Zones d'Accélération des ENergies R renouvelables

Carte 2

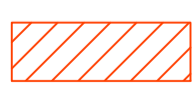


- | EQUIPEMENTS PRINCIPAUX | EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX | EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS ET SPORTIFS | ENSEIGNEMENT | ZONE D'ACTIVITES |
|---|---|---|--|--|
| 1 HÔTEL DE VILLE | 20 A.S.S.E.D.I.C. - A.N.P.E. | 40 BIBLIOTHEQUE ELSA TRIOLET | 70 ECOLE MATERNELLE FREDERIC ROSSIF | 100 ZONE INDUSTRIELLE Est du Bord de Seine |
| 2 MAISON DU CITOYEN | 21 MAISON DE L'INFORMATION SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION | 41 BIBLIOTHEQUE LOUIS ARAGON | 71 ECOLE MATERNELLE PIERRE SENARD | 101 ZONE D'ACTIVITES DU MADRILLET |
| 3 COMMISSARIAT DE POLICE du Centre Ville | 22 CENTRE SECURITE SOCIALE du Madrillet | 42 CENTRE SOCIO-CULTUREL "JEAN PREVOST" | 72 ECOLE MATERNELLE ROBESPIERRE | 102 ZONE D'ACTIVITES DE LA CHAPELLE |
| 4 BUREAU DE POLICE du Madrillet | 23 SECURITE SOCIALE du Centre Ville | 43 CENTRE SOCIO-CULTUREL "GEORGES BRASSENS" | 73 ECOLE MATERNELLE KEROMARD | 103 ZONE D'ACTIVITES SAINT-YON |
| 5 HÔTEL DES POSTES du Madrillet | 24 FOYER "GENEVEVE BOURDON" | 44 ESPACE "GEORGES DEZIRE" | 74 ECOLE JEANNE D'ARC | 104 TECHNOPOLE DU MADRILLET |
| 6 BUREAU DES POSTES du Centre Ville | 25 RESIDENCE DES PERSONNES AGEES "AMBRROISE CROIZAT" | 45 ECOLE DE MUSIQUE "VICTOR DURUY" | 75 ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY | 105 CENTRE MULTIMARCHANDISES |
| 7 EGLISE du Centre Ville (Eglise Saint-Etienne) | 26 E.P.I.D. "Grandjean" | 47 CENTRE DE LOISIRS "LA SAPHIERE" | 76 ECOLE PRIMAIRE JEAN JAURES | 106 ZONE D'ACTIVITES DE L'ETANG |
| 8 EGLISE du Madrillet (Chapelle Sainte-Thérèse) | 27 RESIDENCE BTP RETRAITE | 48 CENTRE DE LOISIRS "LA HOUSIERE" | 77 GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON | 107 PARC D'ACTIVITES DE LA VENTE OLIVIER |
| 9 CIMETIERE du Centre Ville | 28 MAISON DE LA PETITE ENFANCE "ANNE FRANK" | 49 CENTRE DE LOISIRS S.N.C.F. | 78 GROUPE SCOLAIRE AMPERE | |
| 10 CIMETIERE du Madrillet | 29 HALTE GARDERIE "Immeuble Nourouze" | 50 CENTRE OMNISPORTS "YOURI GAGARINE" | 79 GROUPE SCOLAIRE JOLIOU-CURIE | |
| 11 GARE S.N.C.F. | 30 CIRCONSCRIPTION D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE | 51 STADE MUNICIPAL "CELESTIN DUBOIS" (Parc Saint-Just) | 80 GROUPE SCOLAIRE VICTOR DURUY | |
| 12 HALLE DU MARCHÉ (place de la Fraternité) | 31 CENTRE MEDICO-SOCIAL du Madrillet | 52 STADE MUNICIPAL "DES SAPINS" Gymnase Auguste Rouland | 81 GROUPE SCOLAIRE LOUIS BERGAUD | |
| 13 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL | 32 CENTRE MEDICO-SOCIAL du Bic Auber STOP ENFANTS | 53 STADE "JACQUES FITTON" Papeterie de la Chapelle | 82 GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE | |
| 14 CUISINE CENTRALE "F.RABELAIS" | 33 CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE du Rouvray | 55 GYMNASSE AMPERE | 83 GROUPE SCOLAIRE PAUL LANGEVIN | |
| 15 CUISSE DES ECOLES | 34 RESTAURANT DU PERSONNEL MUNICIPAL | 56 GYMNASSE JOLIOU-CURIE | 84 COLLEGE ROBESPIERRE | |
| 16 USINE DES EAUX DE LA CHAPELLE | 35 CENTRE MEDICO-SOCIAL "Croizat" | 57 GYMNASSE ROBESPIERRE | 85 COLLEGE PAUL ELUARD | |
| 17 SALLE FESTIVE | 36 LOGEMENTS ETUDIANTS | 58 GYMNASSE JEAN MACE | 86 COLLEGE LOUISE MICHEL | |
| 18 CYBERSPACE "La Station" | 37 FUNERARUM | 59 PARC MUNICIPAL "HENRI BARBUSSE" | 87 COLLEGE PABLO PICASSO | |
| | 38 HALTE GARDERIE "Léonel Quentin" | 60 JARDIN "PAULINE LEON" | 88 ESIGELC | |
| | 39 ESPACE "CELESTIN FREINET" | 61 PARC "GRACCHUS-BABEUF" | 89 LYCEE PROFESSIONNEL BTP LE CORBUSER | |
| | | 62 BOIS DU VAL L'ABBE-CRAPA | 90 U.F.A. SCIENCES Le Madrillet | |
| | | 63 HIPPODROME DES BRUYERES | 91 A.F.P.A. (Formation Professionnelle pour Adultes) | |
| | | 64 TERRAIN DE BOULES rue Péguy | 92 I.N.S.A. - N.S.A.M. | |
| | | 65 STADE | 93 CERTAM | |
| | | 66 "LE RIVE GAUCHE" | 94 CORIA | |
| | | | 95 CRIMAN | |



MIEUX VIVRE ENSEMBLE

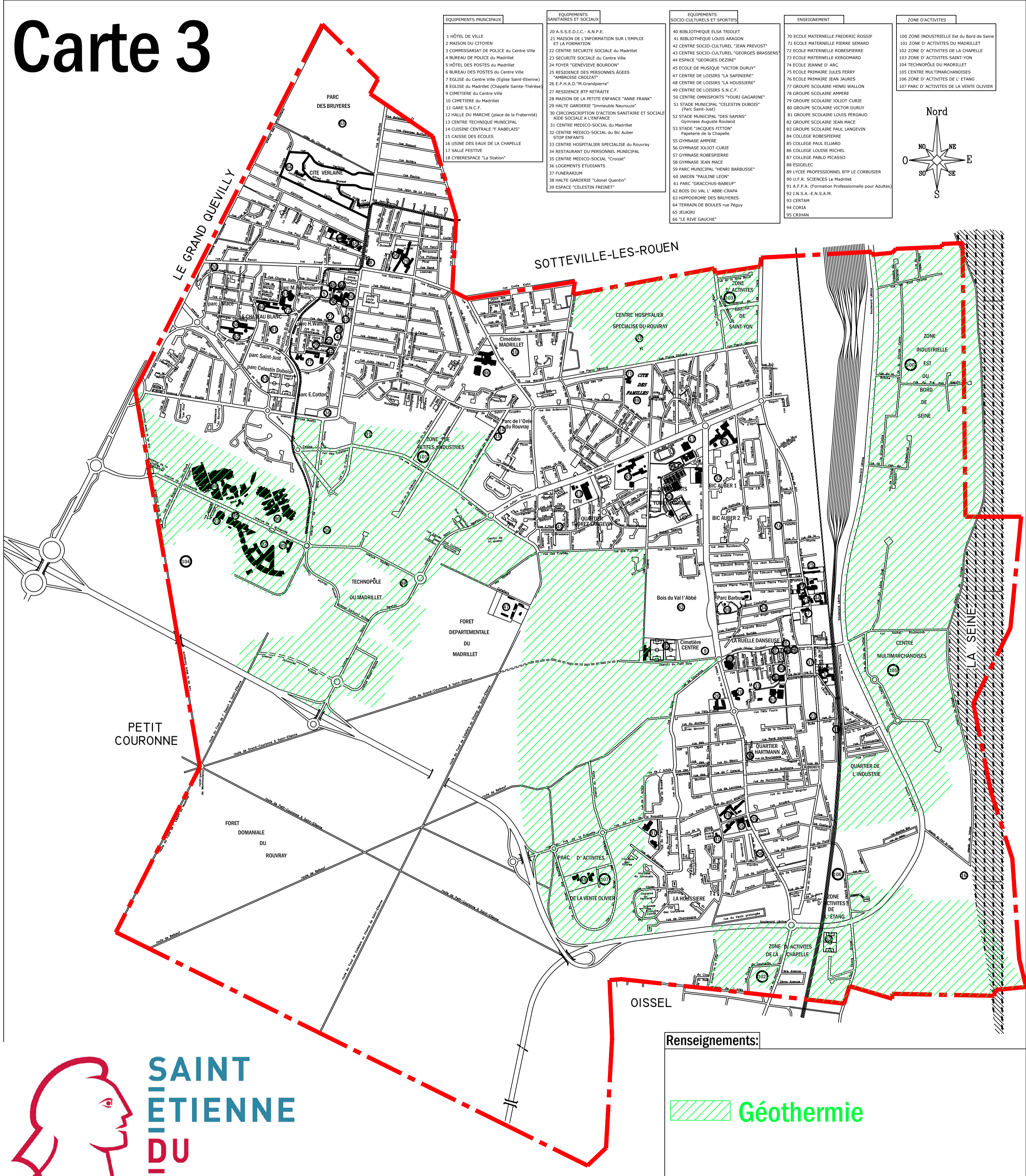
Renseignements:

 Bois-énergie/Biomasse

U:\gabarit-DST-batiment\logo-texte-gris.jpg	Etat: EXISTANT	Phase: PRESENTATION	N° planche: ZA-ENR	Date du dessin: 29-11-2023	Dessiné par: O.QUATREMARES	Vérifié par: G.DENIZE	ECHELLE : SANS
---	----------------	---------------------	--------------------	----------------------------	----------------------------	-----------------------	----------------

Zones d'Accélération des ENergies REnouvelables

Carte 3



MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Renseignements:

Géothermie

U:\gabarit-DST-batiment\logo-texte-gris.jpg	Etat: EXISTANT	Phase: PRESENTATION	N° planche: ZA-ENR	Date du dessin: 08-11/2023	Dessiné par: O.QUATREMARES	Vérifié par: G.DENIZE	ECHELLE : SANS
---	-------------------	------------------------	-----------------------	-------------------------------	-------------------------------	--------------------------	-------------------